



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR TRAVAUX MONTEE DES ESCALIERS APPARTEMENTS ET COULOIR - 2023_MARS_11

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rénover la **montée des escaliers** des appartements au dessus de la mairie et le couloir.

Après avoir contacté deux entreprises, Monsieur le maire soumet au Conseil deux devis :

- La société SARL LES PLATRES MAGNAC de VESSEAUX a répondu pour la somme de 6 712.24 euros HT.
- La société BRET ANDRE de USCLADES ET RIEUTORD a répondu pour la somme de 6 085.18 euros HT.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve le projet de rénovation de la montée des escaliers et du couloir
- retient le devis de la société BRET ANDRE de USCLADES ET RIEUTORD pour la somme de 6 085.18 € HT
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
travaux montée escalier et couloir	6 085.18 €	Fonds de concours	3042.59 €
		auto-financement	3042.59€
TOTAL	6 085.18 €	TOTAL	6 085.18€

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**

